

ÉCOLE SAINT IRÉNÉE
PASTORALE DES FAMILLES

LA JOIE DE L'AMOUR

GRILLE DE LECTURE

Nous avons voulu dans cette grille de lecture faire découvrir *Amoris Laetitia* (AL) dans son tout comme dans ses parties. Ainsi les extraits choisis, chapitre après chapitre, comme les questions posées, veulent-ils être fidèles à l'orientation générale de l'Exhortation.

Chacun pourra donc choisir de travailler ou l'ensemble de *l'Exhortation* ou seulement quelques chapitres dont le sujet l'intéresserait davantage (en prenant garde néanmoins d'aborder un des deux chapitres centraux, 4 ou 5).

Les extraits se suffisants à eux-mêmes il n'est pas nécessaire que tous les participants aient sous la main un exemplaire de l'Exhortation. Pour aider à la lecture nous avons mis au début de chaque chapitre une brève introduction, généralement tirée de la Synthèse faite par la Conférence des Evêques de France.

CONTRIBUTIONS

Mgr Philippe Barbarin, P. Gérard Berliet,
Ysabel Blervaque, Sandra Bureau,
Xavier Dufour, Alix Rigal

Septembre 2016

Le chapitre huit est une invitation à la miséricorde et au discernement pastoral face aux situations qui ne répondent pas pleinement à ce que le Seigneur propose. Le Pape utilise ici trois verbes très importants : « accompagner, discerner et intégrer » qui sont fondamentaux pour affronter les situations de fragilité, complexes ou irrégulières.

Le Pape répète ce qu'est le mariage chrétien et ajoute que les « autres formes d'union contredisent radicalement cet idéal, néanmoins certaines le réalisent au moins en partie et par analogie ». Ainsi l'Eglise « ne cesse de valoriser "les éléments constructifs dans ces situations qui ne correspondent pas encore ou qui ne correspondent plus" à son enseignement sur le mariage » (AL 292).

« Il s'agit d'intégrer tout le monde, on doit aider chacun à trouver sa propre manière de faire partie de la communauté ecclésiale, pour qu'il se sente objet d'une miséricorde "imméritée, inconditionnelle et gratuite" » (AL 297). (...) Dans ce même esprit le Pape affirme que « les baptisés divorcés et remariés civilement doivent être davantage intégrés dans les communautés chrétiennes selon diverses façons possibles, en évitant toute occasion de scandale » (...) Cette intégration est nécessaire également pour le soin et l'éducation chrétienne de leurs enfants » (AL 299).

De manière plus générale, le Pape fait une affirmation extrêmement importante pour comprendre l'orientation et le sens de l'Exhortation : « Si l'on tient compte de l'innombrable diversité des situations concrètes (...) on peut comprendre qu'on ne devait pas attendre du Synode ou de cette Exhortation une nouvelle législation générale du genre canonique, applicable à tous les cas. Il faut seulement un nouvel encouragement au discernement responsable personnel et pastoral des cas particuliers » (AL 300). Le Pape développe de manière approfondie les exigences et les caractéristiques du chemin d'accompagnement et de discernement dans un dialogue approfondi entre les fidèles et les pasteurs. (...)

Dans la dernière partie du chapitre, « la logique de la miséricorde pastorale », le Pape François, pour éviter des malentendus, rappelle avec force : « Comprendre les situations exceptionnelles n'implique jamais d'occulter la lumière de l'idéal dans son intégralité ni de proposer moins que ce que Jésus offre à l'être humain. Aujourd'hui, l'effort pastoral pour consolider les mariages et prévenir ainsi les ruptures est plus important qu'une pastorale des échecs » (AL 307).

Synthèse CEF (extrait)

Illuminée par le regard de Jésus Christ, l'Eglise « se tourne avec amour vers ceux qui participent à sa vie de manière incomplète, tout en reconnaissant que la grâce de Dieu agit aussi dans leurs vies, leur donnant le courage d'accomplir le bien, pour prendre soin l'un de l'autre avec amour et être au service de la communauté dans laquelle ils vivent et travaillent »¹ (...) Bien qu'elle propose toujours la perfection et invite à une réponse plus pleine à Dieu, « l'Eglise doit accompagner d'une manière attentionnée ses fils les plus

¹ *Relatio Synodi 2014*, n.25

fragiles, marqués par un amour blessé et égaré, en leur redonnant confiance et espérance, comme la lumière du phare d'un port ou d'un flambeau placé au milieu des gens pour éclairer ceux qui ont perdu leur chemin ou qui se trouvent au beau milieu de la tempête. »² (AL 291)

L'Église tout en défendant le lien matrimonial continue de se montrer attentionnée envers ceux qui ne vivent pas ou plus du sacrement du mariage. Comment la confiance et l'espérance se vivent-elles dans nos communautés ? nos paroisses ?

LA GRADUALITÉ DANS LA PASTORALE

« Toutes ces situations [mariage civil, concubinage] doivent être affrontées d'une manière constructive, en cherchant à les transformer en occasions de cheminement vers la plénitude du mariage et de la famille à la lumière de l'Évangile. Il s'agit de les accueillir et de les accompagner avec patience et délicatesse »³ (AL 294)

Concrètement savons nous, avec délicatesse, proposer un pas pour transformer les situations de mariage civil ou de concubinage en occasion de cheminement vers la plénitude du mariage chrétien ?

Dans ce sens, saint Jean-Paul II proposait ce qu'on appelle la « loi de gradualité », conscient que l'être humain « connaît, aime et accomplit le bien moral en suivant les étapes d'une croissance »⁴. Ce n'est pas une « gradualité de la loi », mais une gradualité dans l'accomplissement prudent des actes libres de la part de sujets qui ne sont dans des conditions ni de comprendre, ni de valoriser ni d'observer pleinement les exigences objectives de la loi. (AL 295)

La loi de gradualité n'est pas une morale à deux vitesses. La loi est la même pour tous. Chacun doit vouloir l'observer dans sa totalité et mettre en place les conditions pour l'observer. Ce qui ne peut se faire sans la grâce.

Comment sur des exemples concrets comprenons-nous la « loi de gradualité » ? Comment dans des situations fragiles aider à recevoir cette loi ? Comment éveiller peu à peu, et avec charité, le désir de l'observer ?

LE DISCERNEMENT DES SITUATIONS DITES "IRRÉGULIÈRES"

Il s'agit d'intégrer tout le monde, on doit aider chacun à trouver sa propre manière de faire partie de la communauté ecclésiale, pour qu'il se sente objet d'une miséricorde "imméritée, inconditionnelle et gratuite" (...) Je ne me réfère pas seulement aux divorcés engagés dans une nouvelle union, mais à tous, en quelque situation qu'ils se trouvent. (AL 297)

² *Relatio Synodi 2014*, n.28

³ *Relatio Synodi 2014*, n.43

⁴ Jean Paul II, *Familiaris consortio* (1981), n.34

Comment faisons-nous pour intégrer des personnes qui ont pris des distances par rapport à la communauté paroissiale ?

« Les baptisés divorcés et remariés civilement doivent être davantage intégrés dans les communautés chrétiennes selon les diverses façons possibles, en évitant toute occasion de scandale. La logique de l'intégration est la clef de leur accompagnement pastoral, afin que non seulement ils sachent qu'ils appartiennent au Corps du Christ qu'est l'Église, mais qu'ils puissent en avoir une joyeuse et féconde expérience. Ce sont des baptisés, ce sont des frères et des soeurs, l'Esprit Saint déverse en eux des dons et des charismes pour le bien de tous. (...) ils peuvent vivre et mûrir comme membres vivants de l'Église, la sentant comme une mère qui les accueille toujours, qui s'occupe d'eux avec beaucoup d'affection et qui les encourage sur le chemin de la vie et de l'Évangile. »⁵ (AL 299)

Connaissons-nous des divorcés remariés civilement qui cheminent dans la foi et désirent être davantage intégrés dans la paroisse ? Leur reconnaissons-nous des charismes ? Comment peuvent-ils s'exprimer ?

Si l'on tient compte de l'innombrable diversité des situations concrètes, comme celles mentionnées auparavant, on peut comprendre qu'on ne devait pas attendre du Synode ou de cette Exhortation une nouvelle législation générale du genre canonique, applicable à tous les cas. Il faut seulement un nouvel encouragement au discernement responsable personnel et pastoral des cas particuliers (...) Les prêtres ont la mission « d'accompagner les personnes intéressées sur la voie du discernement selon l'enseignement de l'Église et les orientations de l'évêque ». (...) Il s'agit d'un itinéraire d'accompagnement et de discernement qui « oriente ces fidèles à la prise de conscience de leur situation devant Dieu. Le colloque avec le prêtre, dans le for interne, concourt à la formation d'un jugement correct sur ce qui entrave la possibilité d'une participation plus entière à la vie de l'Église et sur les étapes à accomplir pour la favoriser et la faire grandir (...) ce discernement ne pourra jamais s'exonérer des exigences de vérité et de charité de l'Évangile proposées par l'Église »⁶. (AL 300)

Comment faire découvrir que le travail de discernement personnel en dialogue avec l'Église et ses pasteurs est important pour être disciple du Christ ? Pourquoi la prise de conscience de ce que je suis devant Dieu permet d'avancer ?

LES CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES DANS LE DISCERNEMENT PASTORAL

Comme les Pères synodaux l'ont si bien exprimé, « il peut exister des facteurs qui limitent la capacité de décision »⁷ (AL 301)

⁵ *Relatio finalis 2015*, n.84

⁶ *Relatio finalis 2015*, n.85 et *Relatio finalis 2015*, n.86

⁷ *Relatio finalis 2015*, n.51

C'est pourquoi un jugement négatif sur une situation objective n'implique pas un jugement sur l'imputabilité ou la culpabilité de la personne impliquée (...) « L'imputabilité et la responsabilité d'une action peuvent être diminuées voire supprimées par l'ignorance, l'inadvertance, la violence, la crainte, les habitudes, les affections immodérées et d'autres facteurs psychiques ou sociaux » (CEC 1735). (AL 302)

En quoi la notion de « mal » ou de « péché objectif » est-elle importante si l'individu peut ne pas être totalement ni même partiellement responsable de sa situation ? (cf. CEC 1735)

LES NORMES ET LE DISCERNEMENT

Un pasteur ne peut se sentir satisfait en appliquant seulement les lois morales à ceux qui vivent des situations « irrégulières » (...) A cause des conditionnements ou des facteurs atténuants, il est possible que, dans une situation objective de péché (...) l'on puisse vivre dans la grâce de Dieu, qu'on puisse aimer, et qu'on puisse également grandir dans la vie de la grâce et de la charité, en recevant à cet effet l'aide de l'Eglise⁸. Le discernement doit aider à trouver les chemins possibles de réponse à Dieu et de croissance au milieu des limitations. En croyant que tout est blanc ou noir, nous fermons parfois le chemin de la grâce et de la croissance, et nous décourageons des cheminements de sanctifications qui rendent gloire à Dieu. Rappelons-nous qu'« un petit pas, au milieu de grandes limites humaines, peut être plus apprécié de Dieu que la vie extérieurement correcte de celui qui passe ses jours sans avoir à affronter d'importantes difficultés »⁹. (AL 305)

Quels chemins possibles de réponse à Dieu et de croissance au milieu des limites voyons-nous ? Quelle vision avons-nous du chemin de croissance des autres ?

Comment faire percevoir à ceux qui vivent des situations compliquées que la grâce de Dieu peut encore agir en eux et les transformer ?

En toute circonstance, face à ceux qui ont des difficultés à vivre pleinement la loi divine, doit résonner l'invitation à parcourir la *via caritatis*. La charité fraternelle est la première loi des chrétiens (...) « Romps tes péchés par les œuvres de justice, et tes iniquités en faisant miséricorde aux pauvres » (Dn 4, 24). « L'eau éteint les flammes, l'aumône remet les péchés » (Si 3, 30). (AL 306)

Avons-nous observé comment les œuvres de justice peuvent aider à cette croissance dans la charité et dans l'amour ? En quoi permettent-elles de tendre vers l'idéal chrétien ?

⁸ Dans certains cas, il peut s'agir aussi de l'aide des sacrements. Voilà pourquoi, « aux prêtres je rappelle que le confessionnal ne doit pas être une salle de torture mais un lieu de la miséricorde du Seigneur » : *Evangelii gaudium* (2013), n. 44. Je souligne également que l'Eucharistie « n'est pas un prix destiné aux parfaits, mais un généreux remède et un aliment pour les faibles » (*Ibid.*, n. 47).

⁹ François, *Evangelii gaudium* (2013), n.44

Nous ne pouvons pas oublier que « la miséricorde n'est pas seulement l'agir du Père, mais elle devient le critère pour comprendre qui sont ses véritables enfants. En résumé, nous sommes invités à vivre de miséricorde parce qu'il nous a d'abord été fait miséricorde »¹⁰. Il ne s'agit pas (...) d'une réponse faible face à l'amour de Dieu, qui veut toujours promouvoir les personnes, car « la miséricorde est le pilier qui soutient la vie de l'Église. (AL 310)

J'invite les fidèles qui vivent des situations compliquées, à s'approcher avec confiance de leurs pasteurs ou d'autres laïcs qui vivent dans le dévouement au Seigneur pour s'entretenir avec eux. Ils ne trouveront pas toujours en eux la confirmation de leurs propres idées ou désirs, mais sûrement, ils recevront une lumière qui leur permettra de mieux saisir ce qui leur arrive et pourront découvrir un chemin de maturation personnelle. Et j'invite les pasteurs à écouter avec affection et sérénité, avec le désir sincère d'entrer dans le cœur du drame des personnes et de comprendre leur point de vue, pour les aider à mieux vivre et à reconnaître leur place dans l'Église. (AL 312)

En quoi la miséricorde du Seigneur nous pousse à faire le bien ? à être à notre tour miséricordieux ?

Comment entendons-nous cette double invitation du pape à la confiance et à l'écoute, de la part des fidèles et de la part des pasteurs ? Comment faciliter la rencontre entre les fidèles et leur pasteur par que chacun puisse écouter l'autre, et s'approcher au mieux du Christ ?

¹⁰ François, *Misericordiae Vultus* (2015), n.9